

Nº 488/2022

REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'Avermes (Allier)

VU les articles L. 411-1, L. 411-6, R. 411-18, R. 411-25 du Code de la Route,

VU les articles L 2213.1 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la signalisation routière,

VU la demande émise ce jour par Mr Alain Parillaud, président du SCA Foot,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'organisation du 5^{ème} tour de la coupe de France de football il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement au parking de la salle polyvalente Isléa.

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le dimanche 9 octobre 2022, les usagers ainsi que les riverains, stationnant sur le parking de la salle Isléa, sont tenus de se conformer à la règlementation mise en place. Le stationnement sera interdit sur l'emplacement réservé au bus de l'équipe « Avenir Cote Foot », qui sera matérialisé par des barrières métalliques.

Article 2 : L'organisateur prendra à sa charge, l'installation des barrières et du matériel.

<u>Article 3</u>: Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois en vigueur. Le présent arrêté est applicable dès l'affichage. Le présent arrêté est applicable dès l'affichage.

<u>Article 4</u>: La directrice générale des services de la mairie, le responsable de la police municipale, le responsable des services techniques, monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de l'Allier à Moulins sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Le maire,

- -Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- -Précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire, Signé Alain DENIZOT